

La participation citoyenne dans les projets d'urbanisme

Warempage - Jeudi 21 octobre 2021



Accueil

- Bienvenue
- Les organisateurs

MAISON DE L'URBANISME
FAMENNE-ARDENNE asbl



FRW



Parc naturel
DES DEUX OURTHES



Parc naturel
DE L'ARDENNE
MÉRIDIONALE

- Nos soutiens



PROVINCE DE
LUXEMBOURG

Modalités pratiques

- Pendant les prises de parole



- Pendant les pauses



- A tout moment



Programme



- Introduction / contexte général
- Exemples de participation dans les projets urbanistiques
 - Carole RASKIN, Conseillère en Environnement de la commune de Hotton : *Le coeur du village de Ny (Hotton)*
 - Etienne BURNON, architecte (SPRL Burnon) : *La transformation de la salle de Cens (Tenneville) en maison rurale*
 - Marc DEMASY, Membre du Comité des Surus de Bonnerue, et Marc CAPRASSE, Bourgmestre de Houffalize : *La nouvelle maison de village de Bonnerue (Houffalize)*
 - Bertrand LAVIS, Conseiller en aménagement du territoire à Marche-en-Fam. : *La révision des outils urbanistiques de la ville*
 - Nicolas LECUIVRE, agent de développement à la FRW : *L'aménagement de la place de Gribomont (Herbeumont)*
 - Vincent DESQUESNES, Fonctionnaire délégué et Directeur au SPW territoire logement patrimoine énergie (Luxembourg)
- Conclusion

Introduction

Contexte général



- Constats
- Enjeux
- Limites / freins
 - *Au niveau des autorités*
 - *Au niveau des citoyens*
- Des solutions

Contexte général

ENJEUX

Participation = processus plus démocratique, ouvert et transparent (complémentaire à la démocratie représent.)

- Création d'un dialogue entre élus/citoyens
- Confiance renforcée des citoyens vers les élus
- Enrichissement/adaptation des projets (citoyen = expert local)
- Compréhension des enjeux/contraintes liés à la gestion communale
- Meilleure adhésion, compréhension et appropriation du projet
- Cohésion sociale et identité renforcées
- Développement d'une culture citoyenne
- Amélioration de la qualité de vie

LIMITES / FREINS

> *Au niveau des autorités*

- Engagement réel (moyens financiers /humains/de temps liés aux ambitions; suivi; prise en compte des résultats)
- Remise en question des modes de décision/fonctionnement
- Ouverture d'esprit / lâcher prise

> *Au niveau des citoyens*

- Représentativité réelle
- Mobilisation (manque d'intérêt, de temps, d'accès à l'info, non-légitimité...)
- Diversification/renouvellement

Mais des SOLUTIONS existent : innover, diversifier canaux, rencontrer d'autres publics...

Cadre légal

QUE DIT LE CoDT?

Cfr livre 8

- Enquête publique
- Réunion d'Information Préalable (RIP)
- ...



- ✓ Relativement peu d'outils encadrés/imposés
- ✓ Dépend de la volonté politique & citoyenne
- ✓ Tard dans le calendrier
- ✓ De l'information/consultation > niveau de participation limité



Participations imposée >< volontaire coexistent

Cadre légal

1. Enquête publique :

- Pour une majorité de demandes de permis ou certificats d'urbanisme
- Pour toute adoption, révision ou abrogation des outils d'AT (plan de secteur, schémas, guides, sites à réaménager, etc.).

- ✓ Tantôt obligatoire, tantôt facultative
- ✓ Procédé de participation relativement restrictif :
 - Résultats « consultatifs » et appréciés par décideur politique
 - Concerne des projets bien particuliers et définis

→ outil de participation étroit et relativement passif

ANNEXE 26

Wallonie

Tenneville

URBANISME - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme de constructions groupées.

Le demandeur est la S.P.R.L. MAISONS BAIJOT dont les bureaux sont situés rue de Malvoisin 38 à 5575 Gedinne.

Le terrain concerné est situé Sur-le-Batis, 5E-5F-5G-5H à 6970 Tenneville et cadastré 1^{re} division, section B, n°726A, 727, 728A

Le projet concerne la construction de 4 maisons unifamiliales à 4 façades, et présente les caractéristiques suivantes : modification de la voirie communale (élargissement)

L'enquête publique est réalisée en vertu des art. 7 et suivants du décret du 06/02/2014 relatif à la voirie communale et art. R.IV.40-1.1^{er} et 2^o du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9 à 11h et de 14 à 15h30 à l'adresse suivante : Tenneville, Service Urbanisme, Route de Bastogne 1, 6970 Tenneville, ou sur rendez-vous, pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service urbanisme de l'Administration communale de Tenneville au 084 45 00 40 (Leslie Bosendorf ou Walter Joris).

Une permanence se tiendra le 11 décembre 2017 à 10h45.

L'enquête publique est ouverte le 10 novembre 2017 et clôturée le 11 décembre 2017 à 11h

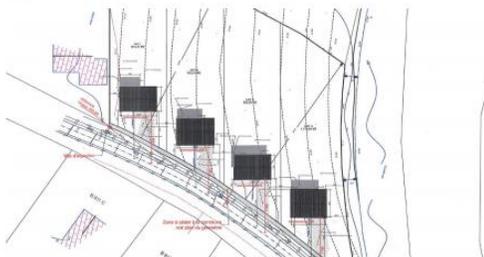
Date d'affichage : 3 novembre 2017

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale, Route de Bastogne 1 à 6970 Tenneville ;
- par télécopie au numéro 084.45.5437
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@tenneville.be
- remises à Leslie Bosendorf ou Walter Joris, dont le bureau se situe Administration communale, Route de Bastogne 1 à 6970 Tenneville (rez).

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Leslie Bosendorf au 084 45 00 40 et Walter Joris au 084 45 00 40 ou lors de la séance de clôture de l'enquête. Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme de la commune de Tenneville, contact : 084 45 00 40 ou urbanisme@tenneville.be

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 11 décembre 2017 à 10h45 à l'administration communale de Tenneville, service urbanisme (bureau au rez).



Cadre légal

2. Annonce de projet :

- Affichage par le demandeur sur le terrain (permis)
- Nouvelle mesure du CoDT (pour alléger procédure)
- Concerne les projets à faible impact sur le cadre de vie ou de nature à n'intéresser que des voisins directs

- ✓ Délais relativement restreint pour consulter le dossier et émettre d'éventuelles remarques
- ✓ Concerne des projets bien particuliers et définis
- ✓ Résultats « consultatifs » et appréciés par décideur politique

→ outil de participation simplifié mais reste limité et passif

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **Mme Charlotte CAMBRON**
Demeurant à 6997 – EREZEE, rue Biron dai, 13

Le terrain concerné est situé à **EREZEE/SOY, rue Biron dai**
Et cadastré 4ème Division section A n° 2496A.

Le projet consiste en la **construction d'une habitation unifamiliale**
Et présente les caractéristiques suivantes (2) :

Art. D.IV.5 - Avec demande d'écarts au schéma d'orientation local – ex-Plan Communal d'Aménagement Révisionnel « zone de loisirs à Biron »- approuvé le 09 juillet 2019 et entré en vigueur le 16 août 2019 :

- Ecart aux options d'aménagement :
 - La construction n'est pas en relation directe avec la voirie mais l'accès se fait via une rampe empiètrée existante
 - Présence d'une baie horizontale en façade avant
 - Pas de zone de cour ouverte en relation avec la voirie vu la différence de niveau

Suite aux mesures prises pour lutter contre l'épidémie du Covid-19, le dossier peut être consulté à partir du 15 octobre 2020 jusqu'au 05 novembre 2020, chaque jour ouvrable de 09h00 à 12h00 à l'adresse suivante : Administration communale d'EREZEE, Service Urbanisme, rue des Combattants, 15 à 6997 – EREZEE, **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS pris au moins 24 heures à l'avance.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme, rue des Combattants, 15 à 6997 – EREZEE, **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS pris au moins 24 heures à l'avance.**

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 21 octobre 2020 au 05 novembre 2020 au Collège communal

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale, rue des Combattants, 15 à 6997 – EREZEE.
- Par télécopie au numéro 086/320.923

L'enveloppe ou la télécopie portera la mention : Annonce de projet « Urbanisme CAMBRON ».

Affiché à EREZEE, le 1^{er} octobre 2020

Cadre légal

3. Réunion d'information préalable :

→ Commission parlementaire « Nimby » : importance d'information public en amont

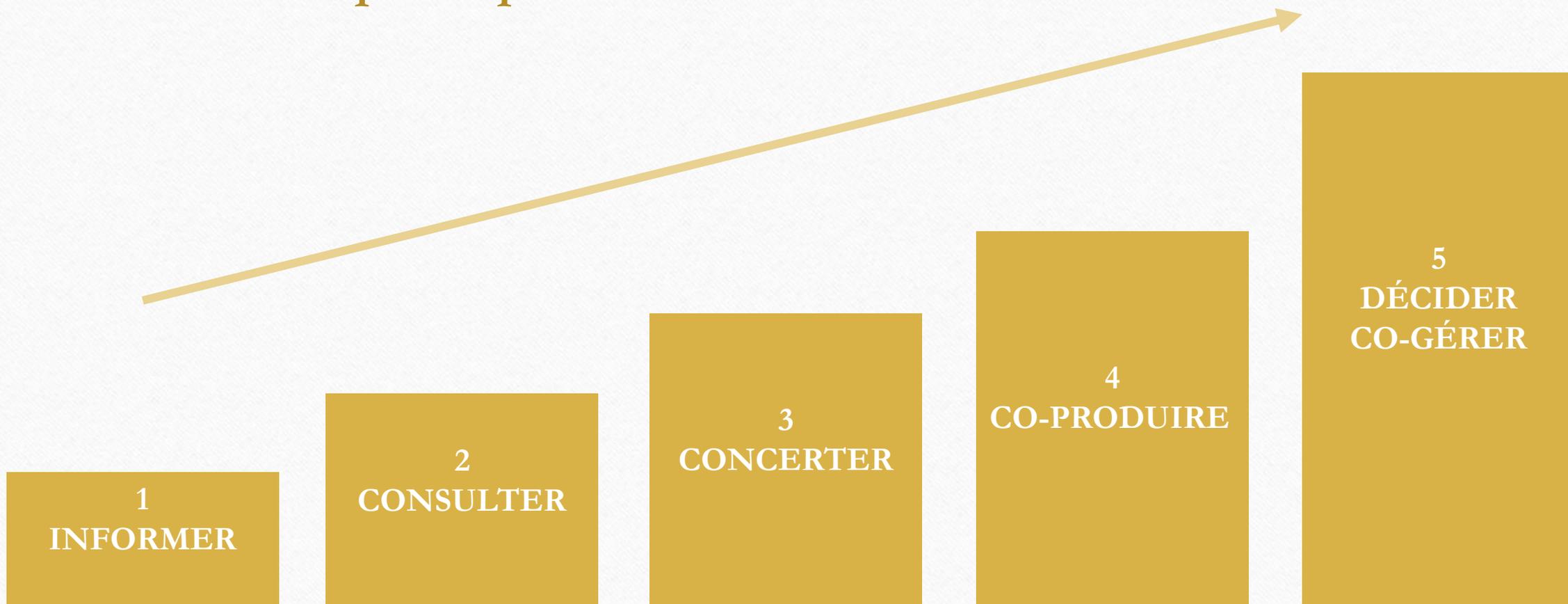
→ En lien avec projets environnementaux (études d'incidences) : permis uniques (éolien, exploitation agricole d'envergure,...).

- ✓ Initiative du demandeur
- ✓ Citoyens – Demandeur – Autorités locales autour de la table
- ✓ Peut permettre d'émettre des observations et suggestions à intégrer dans l'étude d'incidences
- ✓ Résultats « consultatifs » et appréciés par le bureau d'études/le demandeur

→ outil de participation + « actif » et préalable au projet final mais reste limité ponctuellement dans le temps

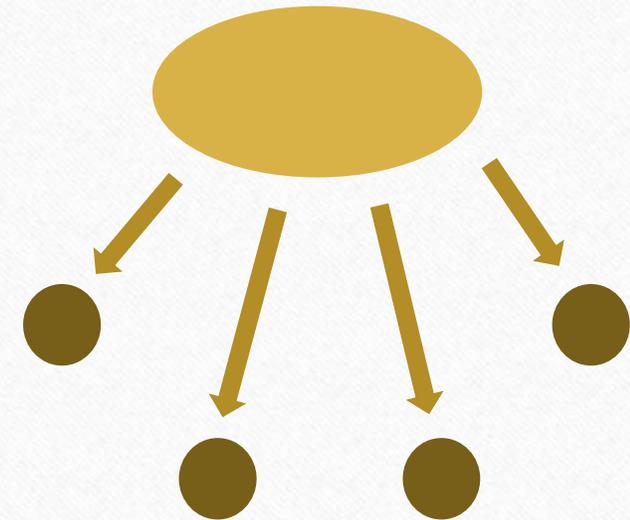


Niveaux de participation



1^{er} niveau de participation - **INFORMER**

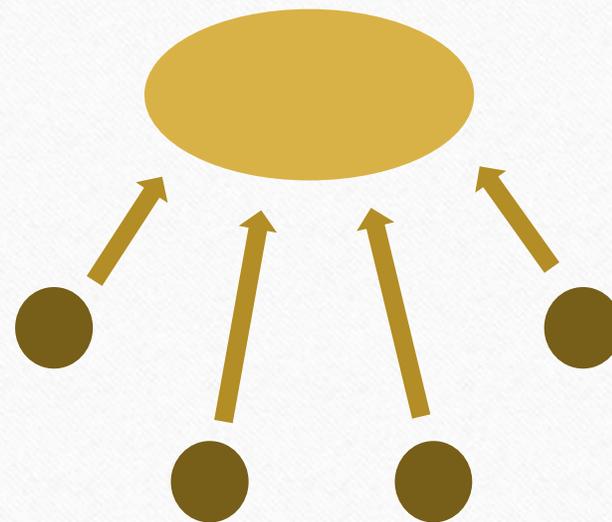
	Rôles
ÉLU ET ADMINISTRATION 	Informe, fixe l'agenda Décision irréversible
CITOYEN 	Auditeur, ne participe pas au débat



Réunion d'information, article, capsule vidéo...

2e niveau de participation - **CONSULTER**

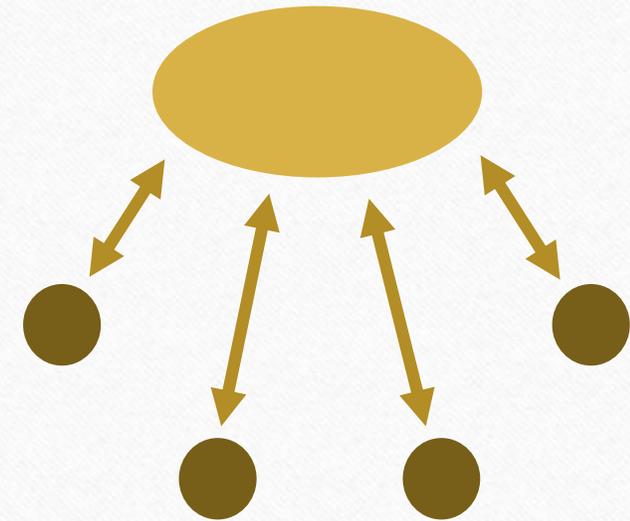
	Rôles
ÉLU ET ADMINISTRATION 	Fixe +/- l'agenda Face à des interlocuteurs Sans obligation de réaliser les résultats des consultations
CITOYEN 	Avis



Réunion de consultation ODR,
enquête, référendum La Roche

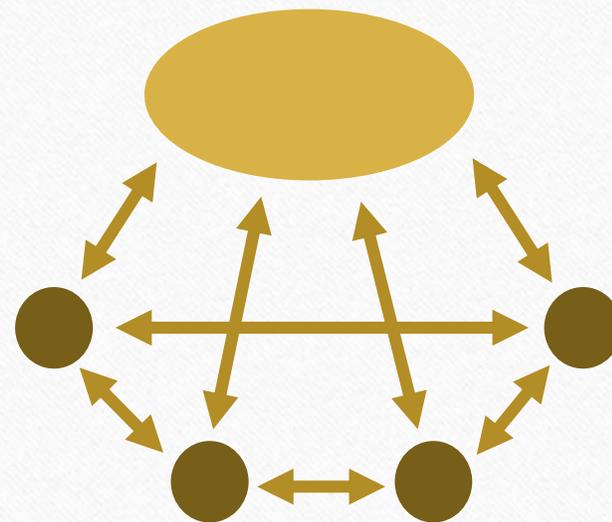
3e niveau de participation - **CONCERTER**

	Rôles
ÉLU ET ADMINISTRATION 	Fixe +/- l'agenda Face à des interlocuteurs Consensus avec engagement promis
CITOYEN 	Avis Conseillers structurés en groupes



4e niveau de participation - **COPRODUIRE**

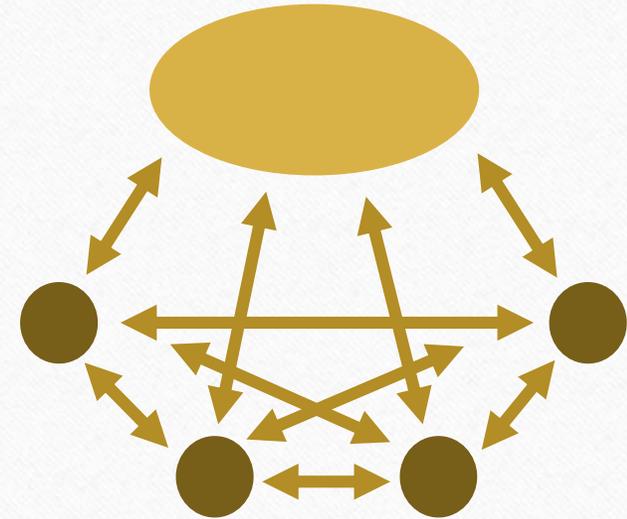
	Rôles
ÉLU ET ADMINISTRATION 	Fixe l'agenda et recherche de solutions ensemble Engagement promis sur le respect des solutions
CITOYEN 	Fixe l'agenda et recherche de solutions ensemble Partenaires, collaborent à la politique



 Diagnostic, projets de PCDR...

5e niveau de participation – DECIDER - COGERER

	Rôles
ÉLU ET ADMINISTRATION 	Confie le processus Soutien et facilitation Administration consultée
CITOYEN 	Co-décideur



Initiative citoyenne, budget participatif/appe à projets...

Niveaux de participation

1
INFORMER

2
CONSULTER

3
CONCERTER

4
CO-PRODUIRE

5
DÉCIDER
CO-GÉRER

Niveaux de participation - Boite à outils

1	2	3	4	5
INFORMER	CONSULTER	CONCERTER	CO-PRODUIRE	DÉCIDER CO-GÉRER
Articles Capsules vidéo via divers canaux : Bulletin communal Magazine PN Télé locale Page Facebook Site web Réunion d'information	Évènements : Balades paysagères, rencontres avec les citoyens Consultation numérique : Sondages, test de scénarios, enquêtes, collectes d'idées	Réunions, Comité de concertation CLDR, CCATM, ...	Propositions citoyennes Projets de PCDR	Budget participatif Initiative citoyenne Appel à projets

Éléments indispensables

- Donner une information complète, adaptée, compréhensible sur
 - Les aspects techniques et réglementaires, les plans, les intervenants...
 - Le niveau de participation
 - Le calendrier
 - Le budget
- Communiquer de manière continue
- Choisir le bon timing pour lancer la participation
- Inclure la participation dans le cahier de charge de l'auteur de projet
- Lors d'une réunion, faire appel à un animateur extérieur/neutre
- La convivialité 😊

Exemples de participation citoyenne

Aménagement des espaces publics & charte des espaces privés à Ny

OÙ ?



AUTEUR DE PROJET ?

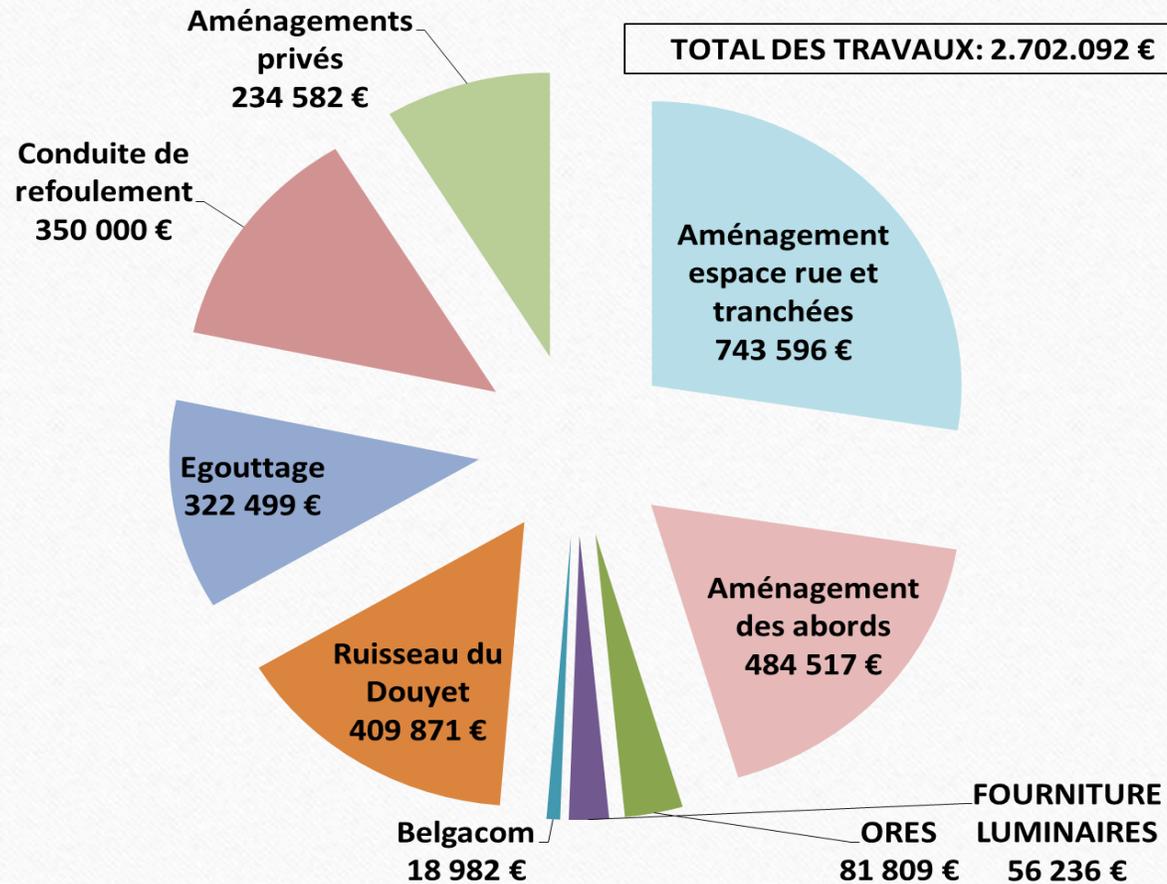
Bureau d'études Lacasse – Monfort de Lierneux

NIVEAU DE PARTICIPATION ?



Aménagement des espaces publics & charte des espaces privés à Ny

COMBIEN ?



Aménagement des espaces publics & charte des espaces privés à Ny



Aménagement des espaces publics & charte des espaces privés à Ny

3

CONCERTER

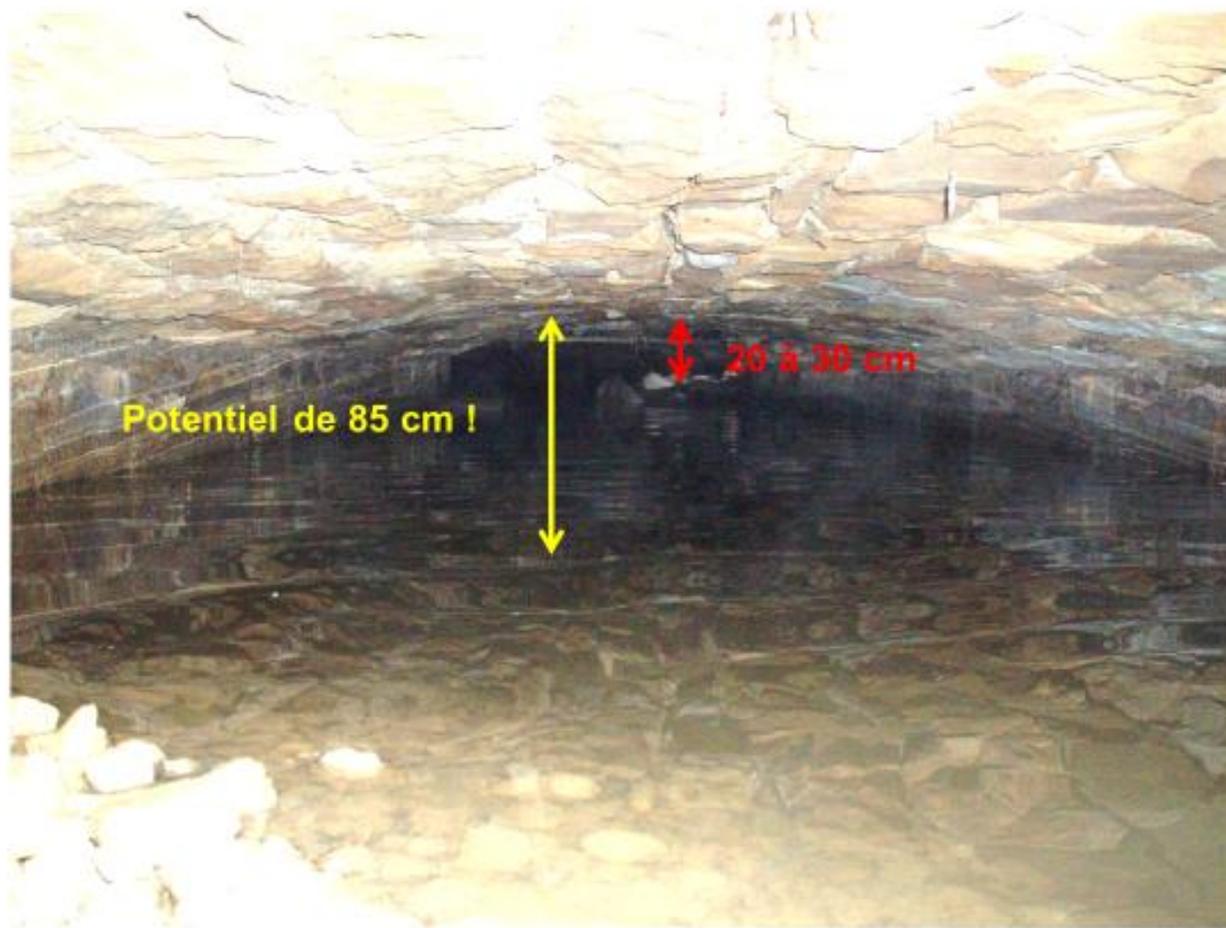


Aménagement des espaces publics & charte des espaces privés à Ny



EGOUTTAGE

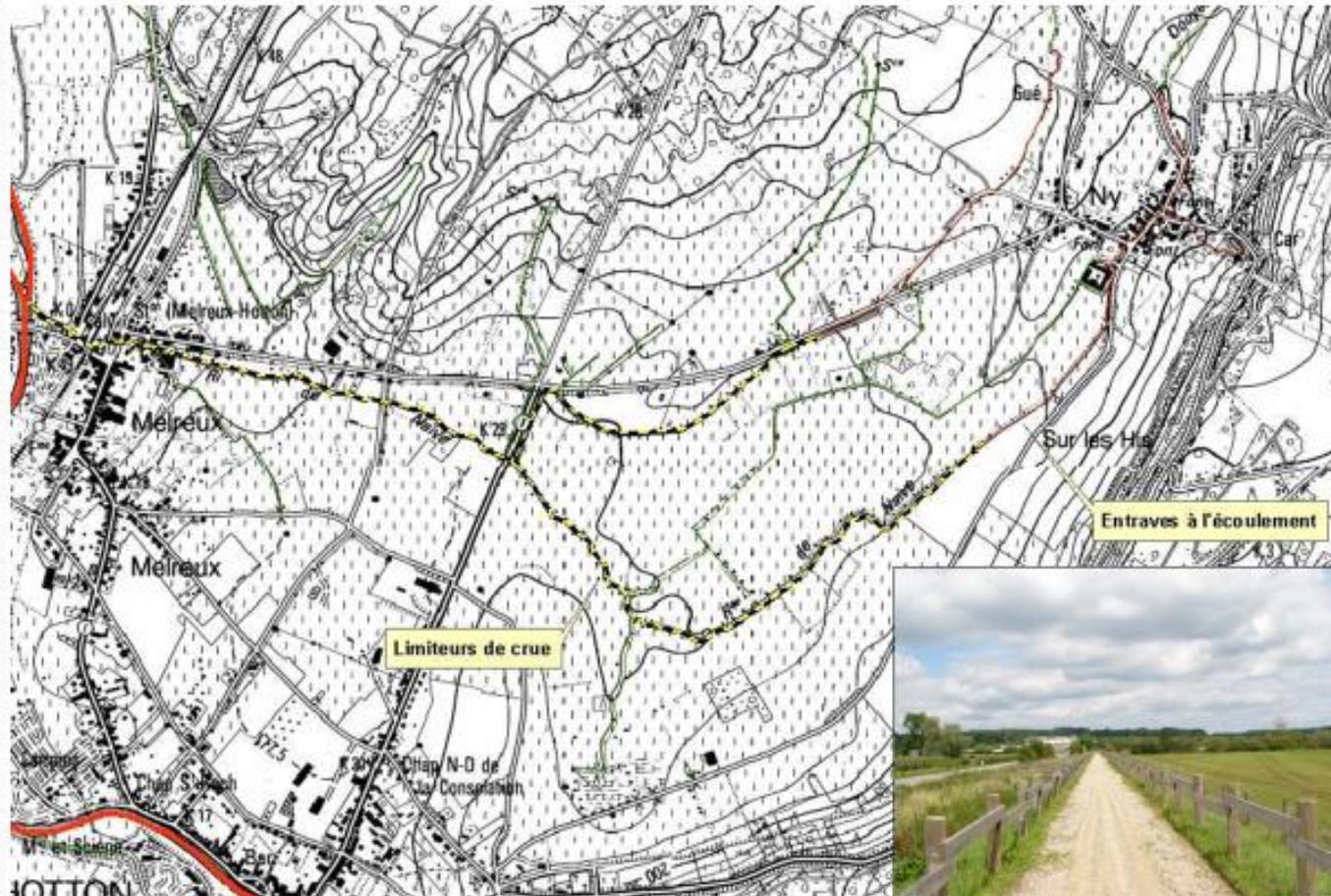
Aménagement des espaces publics & charte des espaces privés à Ny



INONDATIONS

Aménagement des espaces publics & charte des espaces privés à Ny

Plaine humide de Ny – Création bassin tampon



INONDATIONS

Aménagement des espaces publics & charte des espaces privés à Ny



**ECLAIRAGE:
ENFOUISSEMENT
DES CÂBLES**

5
DÉCIDER
CO-GÉRER



Aménagement des espaces publics & charte des espaces privés à Ny

ECLAIRAGE PUBLIC: CHOIX DES LUMINAIRES



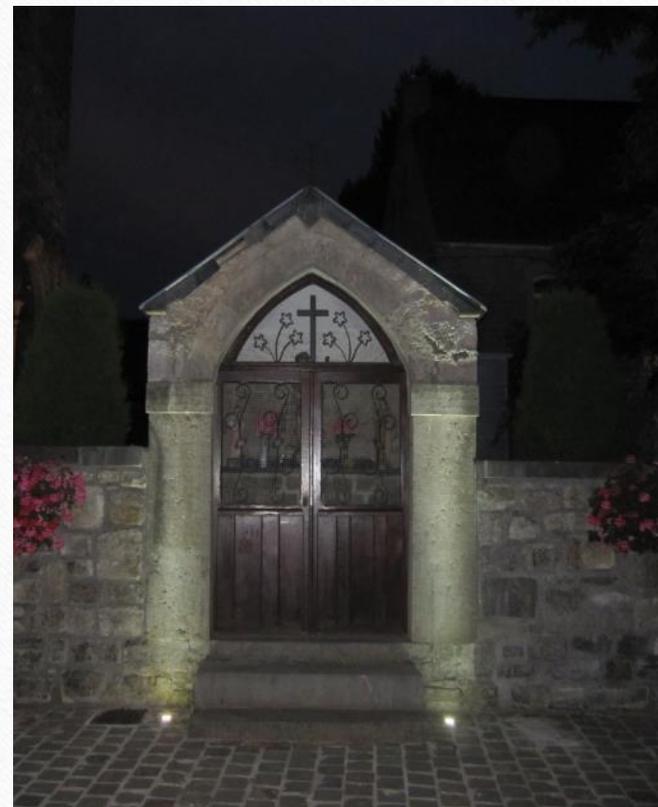
4
CO-PRODUIRE



Aménagement des espaces publics & charte des espaces privés à Ny



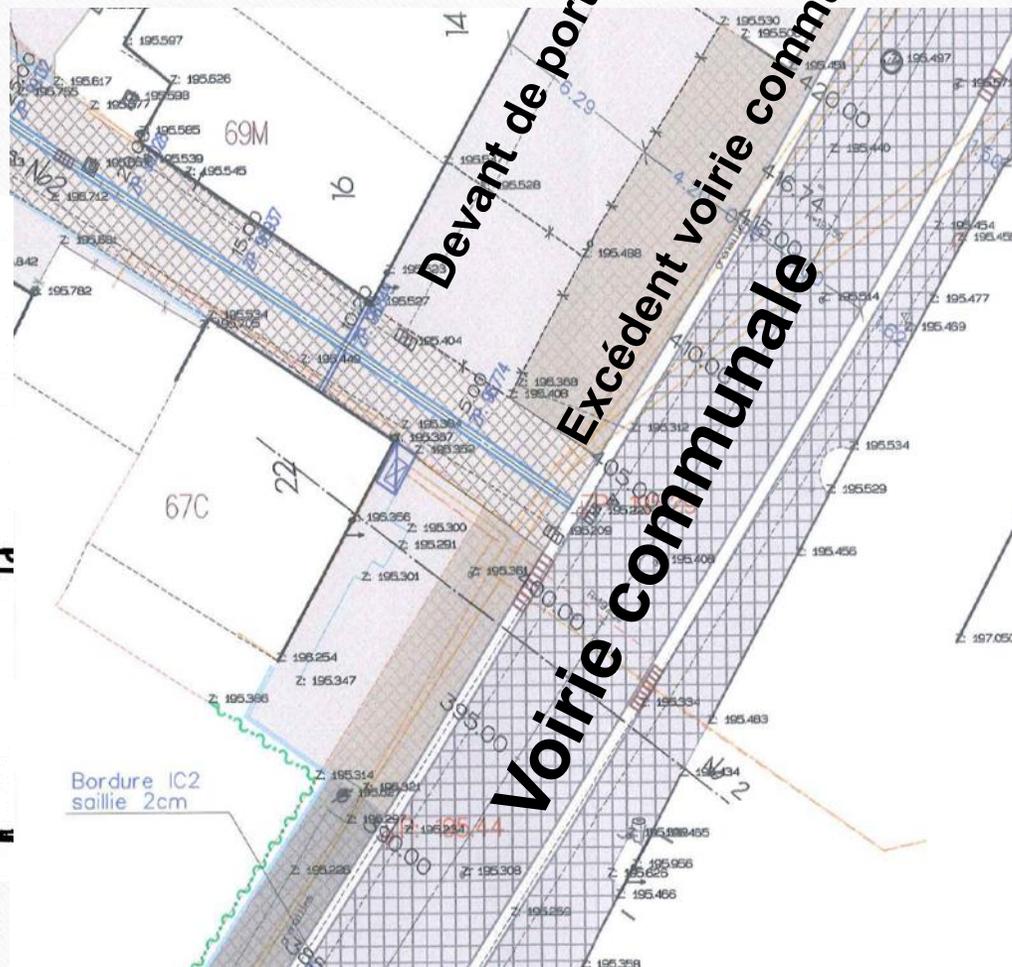
ECLAIRAGE THEMATIQUE



4
CO-PRODUIRE

TROTTOIRS

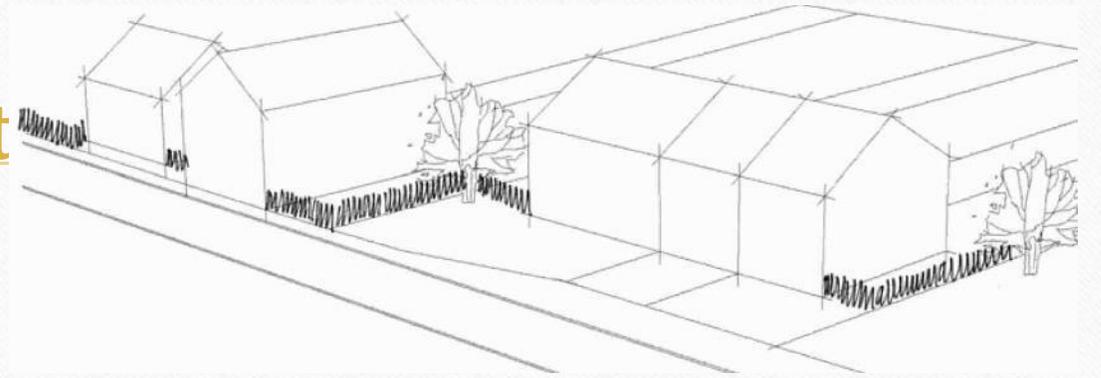
RURALITE -
HOMOGENEITE

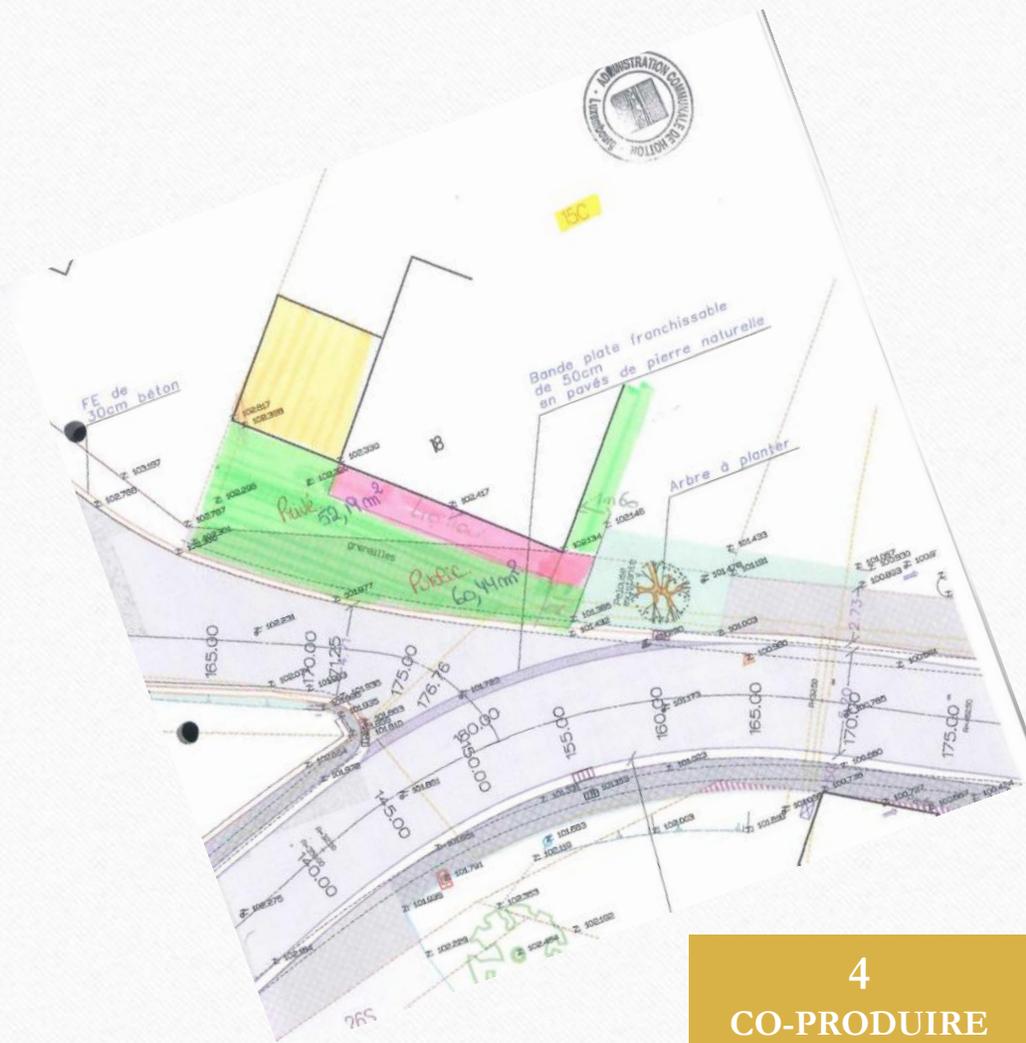


Aménagement des espaces publics & charte des espaces privés à Ny

1
INFORMER

Charte d'aménagement des-devant-de porte





4
CO-PRODUIRE

Mai 2002



Octobre 2003

Enfouissement réseau électrique



Octobre 2004

Approbation par la CLDR des lignes directrices d'étude

Décembre 2005

Accord de principe GW (2)

....2006.....

2007

Auteur de projet et Avant-projet

Début des travaux en 2012 Inauguration 2015

2008

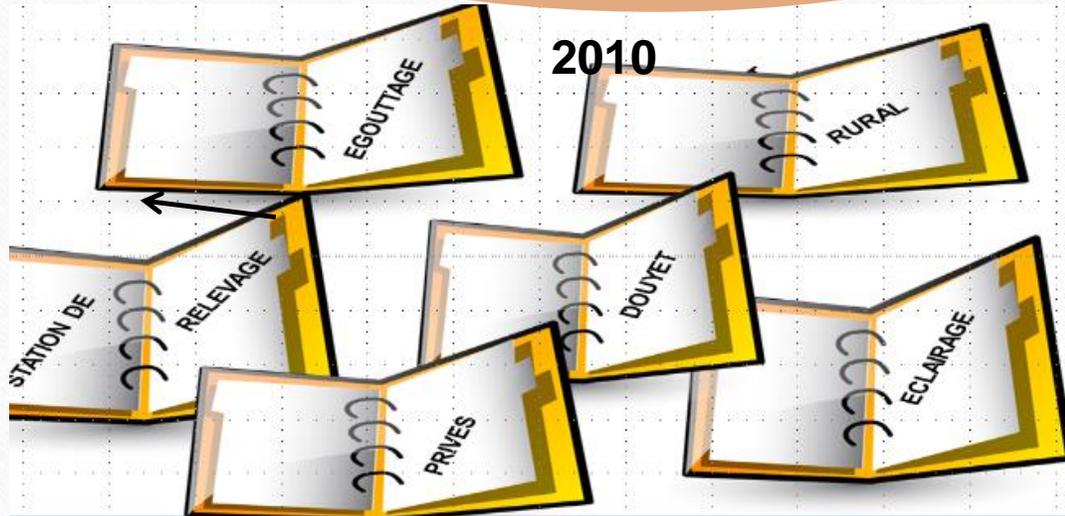
Pas accord égouttage

Accords déc. 2005 caduques

2011



2010



Juin 2009



Aménagement des espaces publics & charte des espaces privés à Ny



Aménagement des espaces publics & charte des espaces privés à Ny

5
DÉCIDER
CO-GÉRER



Aménagement des espaces publics & charte des espaces privés à Ny

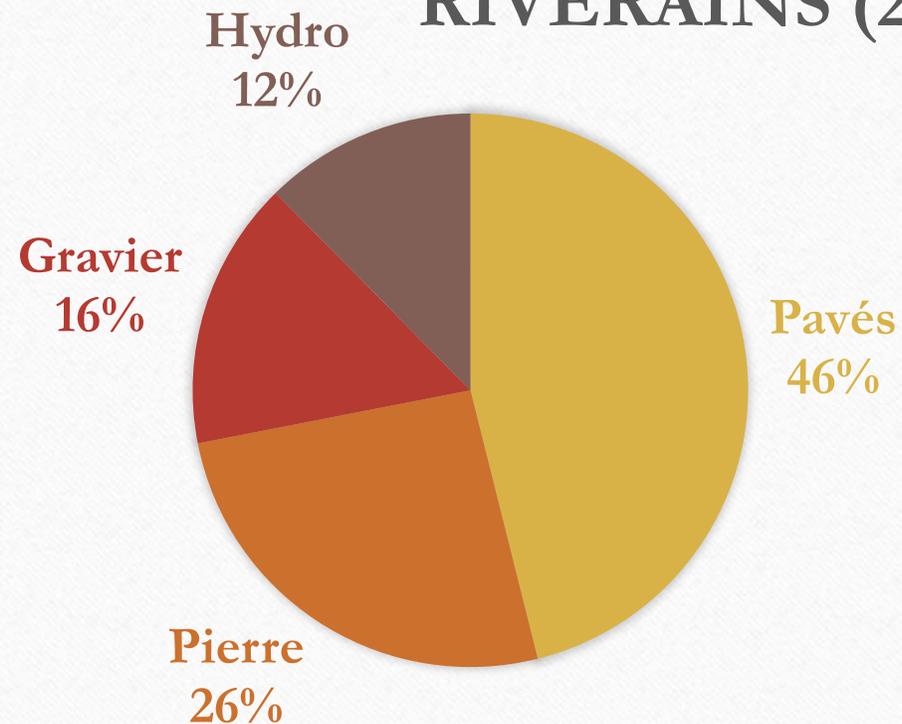
5
DÉCIDER
CO-GÉRER



Aménagement des espaces publics & charte des espaces privés à Ny

5
DÉCIDER
CO-GÉRER

1000 M2 AMÉNAGÉS PAR RIVERAINS (2021)



Aménagement des espaces publics & charte des espaces privés à Ny



Aménagement des espaces publics & charte des espaces privés à Ny



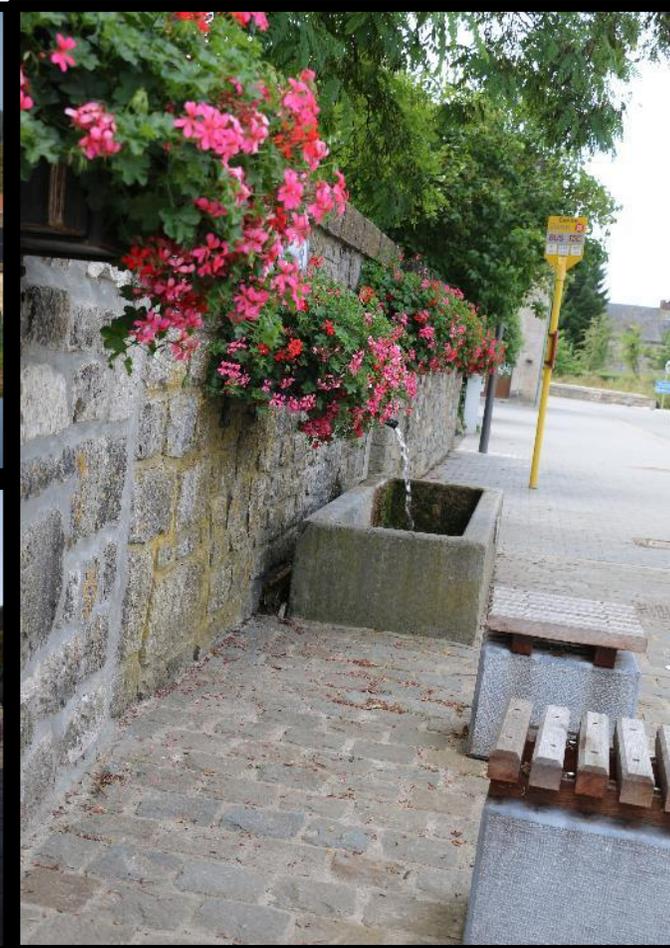
Aménagement des espaces publics & charte des espaces privés à Ny



Aménagement des espaces publics & charte des espaces privés à Ny



Au pays de Ny



Aménagement des espaces publics & charte des espaces privés à Ny

Les apports de la participation citoyenne

+

- Habitants motivés
- Effet d'entraînement
- Meilleure connaissance des lieux
- Commune motivée
- Devants-de-porte aménagés

-

- Timing
- Implication et orchestration de la Commune :
Très gros travail d'investissement?
- Continuité dans le temps ? Différence avec
timing?

- Nombre d'intervenants/partenaires
- Investissement important de l'auteur de projet et
de l'entreprise



Maison rurale à Cens

AUTEUR DE PROJET ?

Etienne Burnon

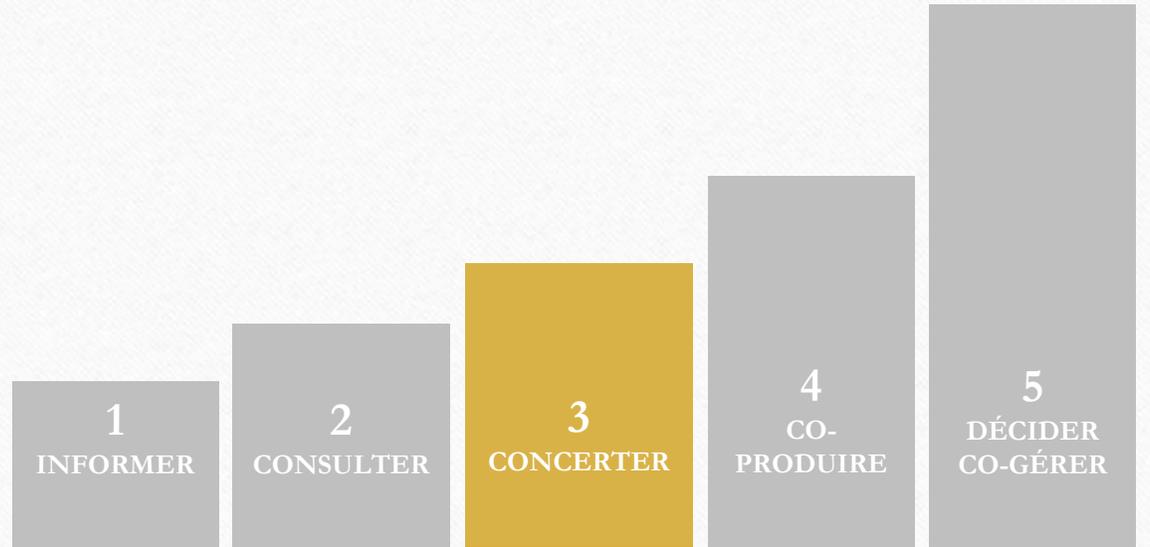
COMBIEN ?

1.106.908 euros

OÙ ?



NIVEAU DE PARTICIPATION ?



Maison rurale à Cens

Projet du PCDR réunissant 4 demandes :

- Rénover la salle de village « Aux 4 Vents »
- Trouver un nouveau lieu pour le Cercle Dramatique de Cens
- Avoir un lieu polyvalent davantage adapté à la mise en place d'activités culturelles et formatives
- Soutenir la Commission culturelle de Tenneville qui collabore avec la MCFA (Maison de la culture de Marche).

Réunions avant intervention de l'auteur (FRW) : consultation, groupe de travail associatif/culturel, réunion publique avec les comités et 3 villages

Avant la clôture du PCDR et rédaction de la fiche-projet : appel à projet auprès des bureaux d'études avec remise d'esquisses → 14/02/13 : désignation d'Etienne Burnon, le seul à insérer la salle de spectacle dans le bâtiment existant

L'école de Cens date de 1872 avec en avant-plan le logement de l'instituteur. Elle est inscrite à l'Inventaire au Patrimoine Architectural de Wallonie. L'ancienne salle de classe (corps central, très typique des écoles de la région) servait, avant transformation, de local associatif. Une extension récente à l'arrière servait de réserve.

Maison rurale à Cens

SITUATION EXISTANTE

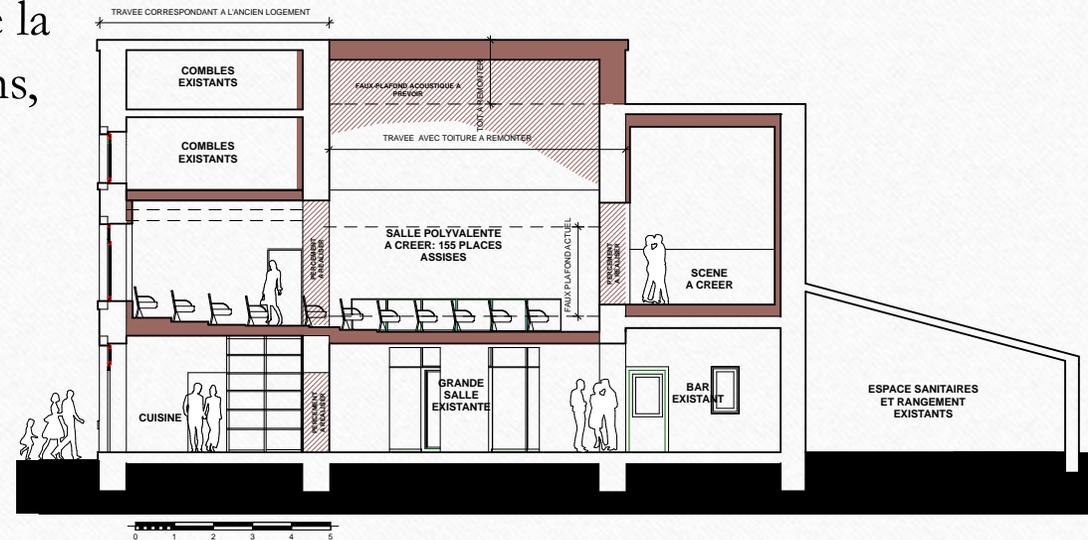
Situation très particulière : en face d'une chapelle, présence d'arbres en face et en arrière-plan. Le lieu est un repère entre les différents villages.



Maison rurale à Cens

ESQUISSE DE DEPART

La volonté a été de s'inscrire dans le bâtiment existant et non à côté comme demandé par la Commune. Avantages : économie de terrain avec maintien de la couverture végétale, complémentarité de fonctions, amélioration de manière substantielle du confort du local existant et amorce d'un formidable élan pour de nouvelles activités.



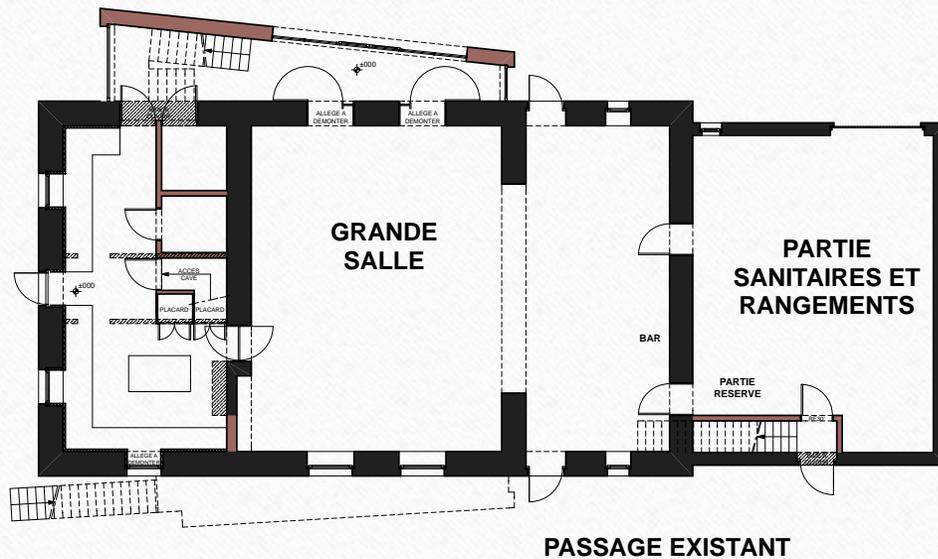
COUPE LONGITUDINALE DE PRINCIPLE

Echelle: 1/100

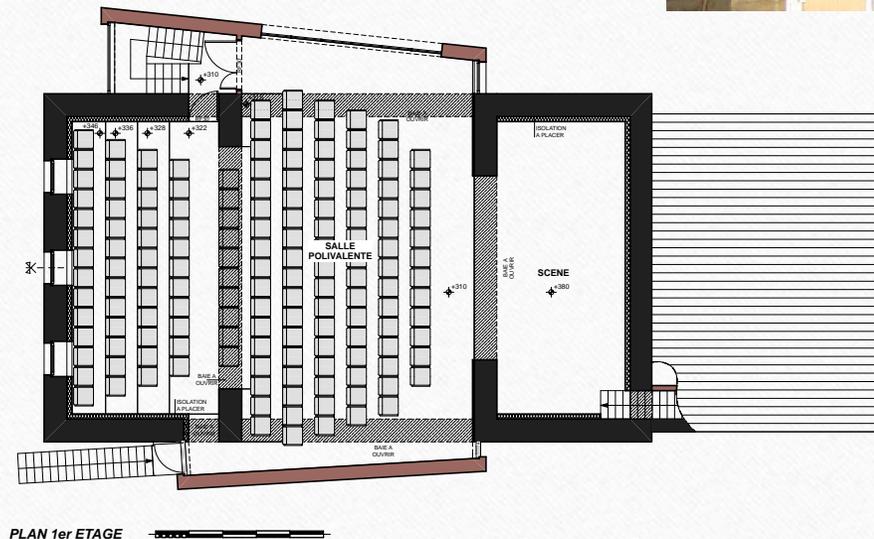
Maison rurale à Cens

ESQUISSE

Structure caractéristique de l'ancienne école entièrement maintenue, façade avant inchangée ; seule la travée centrale, dont l'étage était inoccupé jusque-là, a été rehaussée et élargie pour permettre d'insérer les nouvelles fonctions.



PLAN RDC
Echelle: 1/100



PLAN 1er ETAGE
Echelle: 1/100

Maison rurale à Cens

EVOLUTION DU PROJET

mars 2012 : présentation fiche-projet de Cens en détails

avril 2013 : réunion de demande de convention avec la Région wallonne (20/12/13 : signature de la convention)

novembre 2013 : consultation régie maison de la culture Famenne-Ardenne et avis technique cuisine

décembre 2013: demande avis de principe auprès du FD

novembre 2013 : réunion de présentation de l'avant-projet aux riverains et récolte d'avis

décembre 2013 : CLDR approbation avant-projet après récolte d'avis

avril 2015 dépôt de permis d'urbanisme; étude acoustique par ULG

juin 2015 : réunion DGO3 + CLDR présentation modifications

septembre 2015: permis urbanisme bâtiment; le FD demande de revoir les extérieurs

novembre 2015: modification extérieurs /demande complémentaire de permis

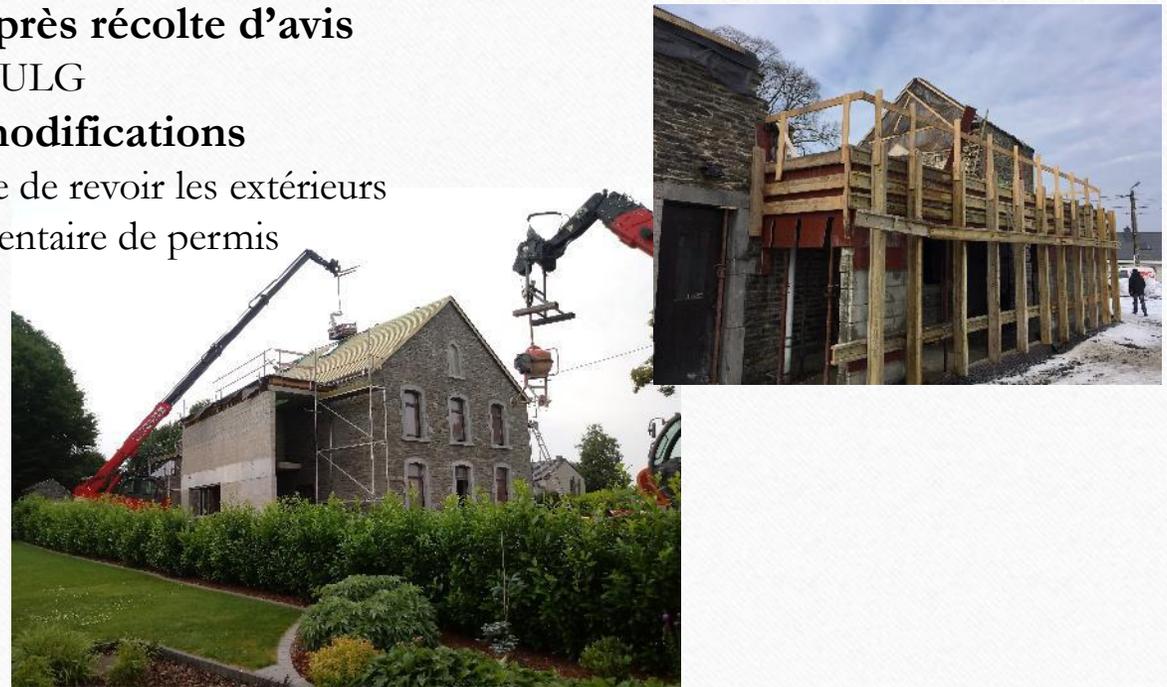
avril 2016: permis d'urbanisme pour les extérieurs

février 2017: demande de prix

novembre 2017: début de chantier qui durera presque 2 ans

2018/2019: réunions avec la commune et usagers

Septembre 2019 : inauguration de la maison rurale







Maison rurale à Cens

Les apports de la participation citoyenne

+

- Commissions et comités motivés
- Commune motivée
- Bâtiment, trait d'union entre 3 villages
- Economie d'échelle
- Contact direct avec utilisateurs et décideurs
- Evolution plus rapide de certains points plus particuliers
- Affinage concerté du programme et de certains détails

-

- Nombre de modifications à apporter
- Nombre d'intervenants/partenaires
- Gestion plus pragmatique
- Eviter les points susceptibles de désaccord



Maison de village à Bonnerue

AUTEUR DE PROJET ?

Bureau Lacasse

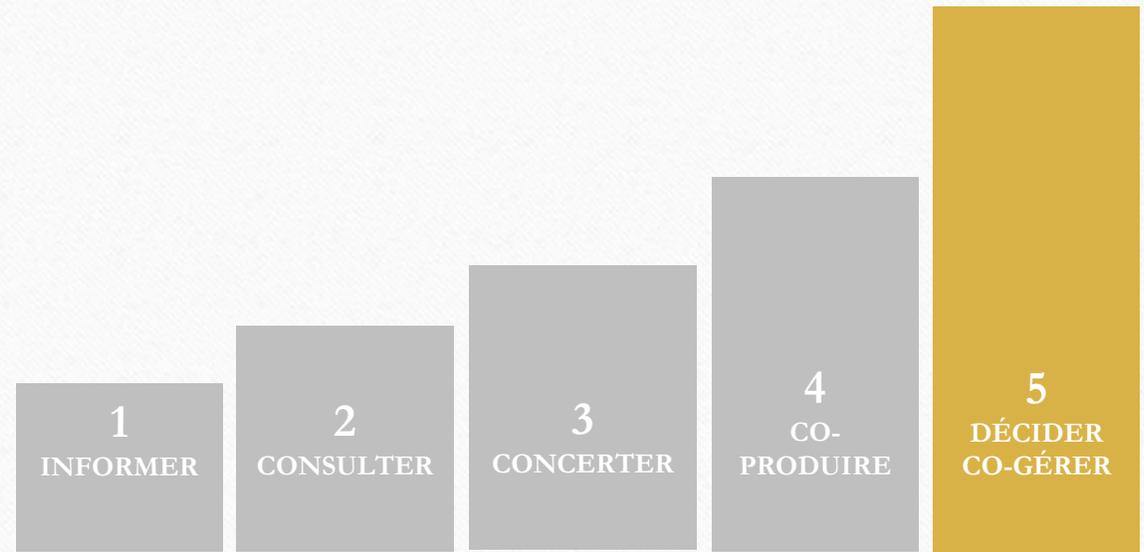
COMBIEN ?

759.370 euros

OÙ ?



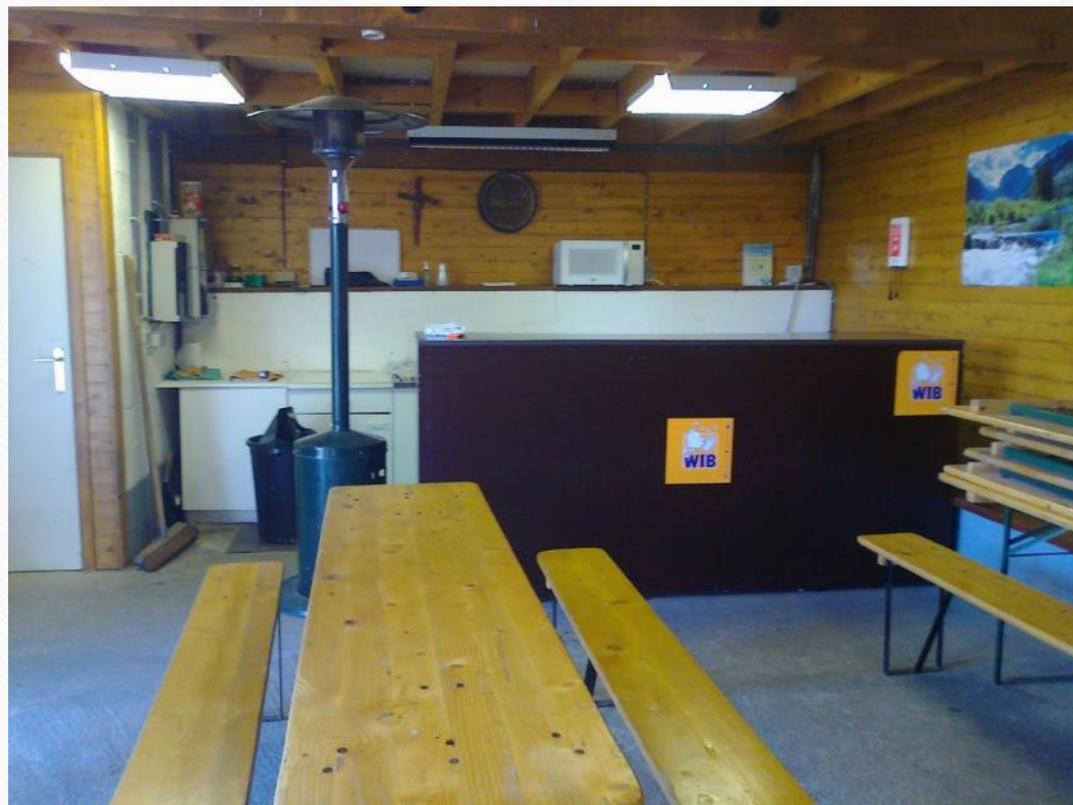
NIVEAU DE PARTICIPATION ?



Maison de village à Bonnerue

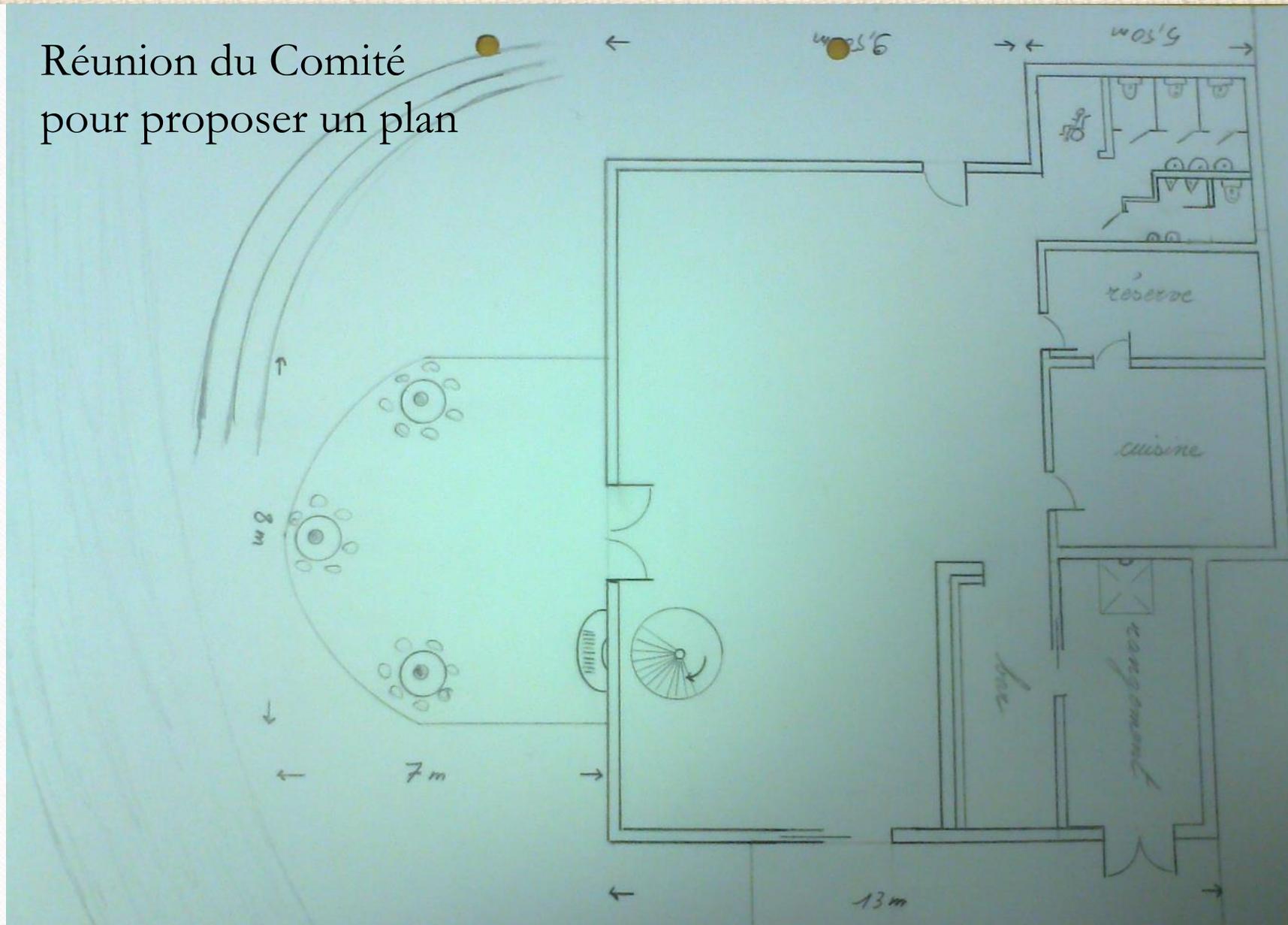


Salle de départ



Salle de départ

Réunion du Comité pour proposer un plan



Démontage de la salle de départ



Démontage de la salle de départ



Démontage de la salle de départ



Le chantier



Le chantier



Le chantier



Le chantier



Le chantier



La nouvelle maison de village









Maison de village à Bonnerue

Les apports de la participation citoyenne

+

- Habitants motivés : appropriation du projet (parfois « à la place » de la Commune) -> économies financières et de temps pour la Commune -> renforcement des liens entre les membres du comité
- Commune motivée
- Apport de l'expertise des membres sur la façon de fonctionner du comité
- Réfléchir à la manière d'intégrer les traditions et coutumes du village
- Le travail en commun a facilité l'intégration du projet au cœur du village et de dire adieu à ce qui avait été construit petit à petit pour tourner la page vers le futur

-

- Déceptions sur le type de matériaux souhaités par les habitants -> confrontation avec les règles d'urbanisme
- Gestion de la critique des opposants au projet
- Déceptions sur les points importants aux yeux du comité et qui doivent être mis de côté pour laisser place à des impositions qui ne correspondent pas aux réalités du terrain



Outils urbanistiques à Marche-en-Famenne

2020 : Révision SDC et GCU

Diagnostic → Grandes tendances (6) → *Partie participative* → Objectifs & principes de mise en œuvre



Outils urbanistiques à Marche-en-Famenne

COVID → Pas de présentiel

→ Organisation de visio-conférence avec les
CONSEILS CONSULTATIFS concernés
(CCATM (faitière), CC aînés, CC Mobilité, CC transition écologique,
CC culture, CLDR,...)

+

PANEL CITOYEN sur base volontaire

= +/- 80 personnes



Outils urbanistiques à Marche-en-Famenne

Atelier 1 : Plénière de présentation (information, mise à niveau, attentes, prise de t°...)

Atelier 2 : Division en 6 sous groupes chapeautés par des membres de la CCATM

→ **Travail sur 6 thématiques issues du diagnostic**

- Créer des logements attractifs pour les jeunes familles
- Définir l'identité des quartiers et villages au travers des micro-centralités
- Proposer une urbanisation en lien avec les infrastructures de transport
- Définir la structure paysagère et écologique
- Renforcer les mesures de sécurité routière au sein des villages
- Définir les axes, réseaux et infrastructures cyclables

→ **6 soirées visio**

Atelier 3 : Plénière de synthèse → **restitution vers les participants**

Outils urbanistiques à Marche-en-Famenne

Les apports de la participation citoyenne

+

- Recueillir des informations complémentaires « du terrain »;
- Rendre l'action visible;
- « Validation » collective vis-à-vis du politique et transparence;

-

- COVID → VISIO
- Echelle des outils trop grande → difficile de se les approprier
- Que de l'information et consultation. Pas de co-création



Place aux Foires

Informations Idées Événements

ARCHIVE - Choisissez 2 projets parmi les 4 présentés et commentez votre choix

Idées

Rechercher

Populaires ▼ Thèmes ▼ **Idées** Carte



Projet Groupement Bureau d'architecture Greisch - Atelier A4

 par communication l'année dernière

783 179 193



Projet Architecte Burnon sprl

 par communication l'année dernière

626 125 168



Projet Bureau d'études Greisch

 par communication l'année dernière

277 36 56



Aménagement du cœur de village de Gribomont



AUTEUR DE PROJET



COMBIEN ?

926 000 euros

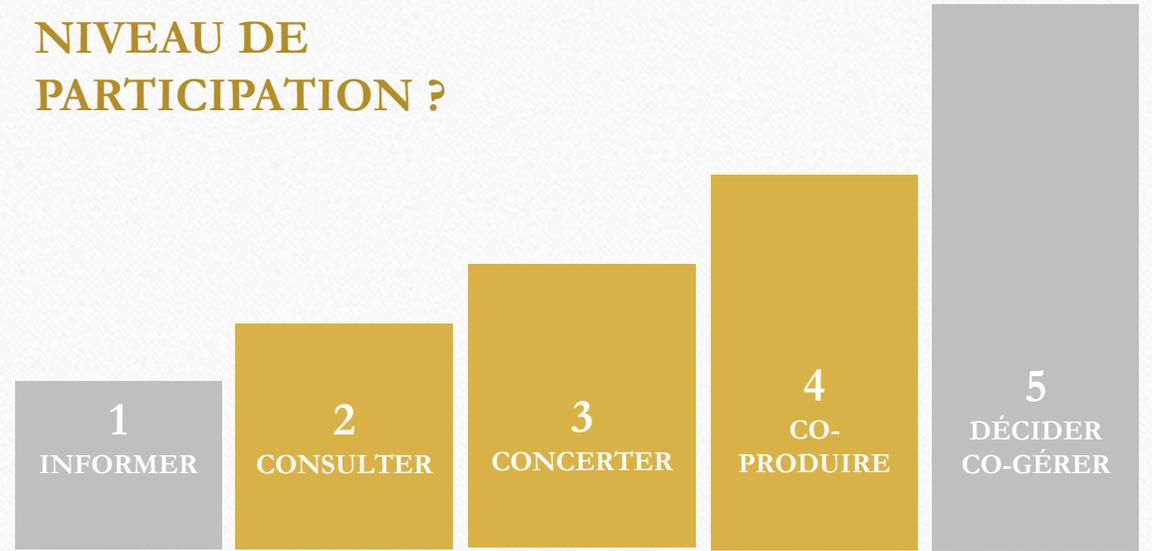
Financement : Commune/Développement Rural/DGO1/Infrasports

OÙ ?



Stade projet définitif

NIVEAU DE PARTICIPATION ?



Aménagement du cœur de village de Gribomont

Etapes :

- Fiche projet réalisée dans le cadre du PCDR (approuvé en novembre 2015)
 - Sélection d'un auteur de projet (Laurent Bandin, Bureau Rausch Architecture)
 - Demande d'un avis de la Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne
 - Concertations avec les directions régionales (direction des routes)
 - Réunion publique avec les habitants de Gribomont
 - Mai 2019 : signature de la convention Développement Rural
 - Juin 2021 : Validation de l'avant-projet
- => Travaux envisagés fin du printemps 2022



Aménagement du cœur de village de Gribomont

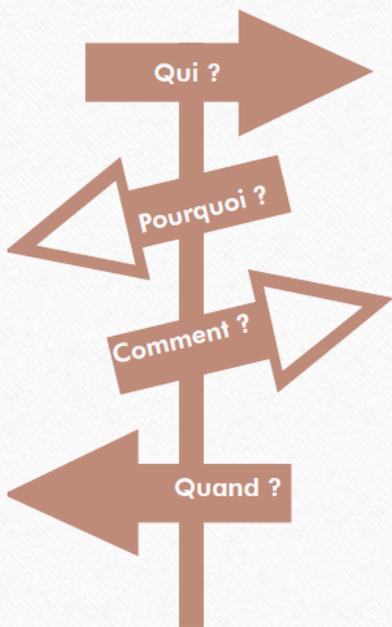


Consultation des habitants du village (2013)

La place de Gribomont n'est à l'heure actuelle qu'une vaste étendue destinée principalement au stationnement des véhicules. Elle est peu conviviale et pose des problèmes de sécurité (elle sert de « raccourci » pour certains et dans tous les cas elle ne donne aucunement l'impression au conducteur de pénétrer au cœur d'une entité villageoise). Volonté des habitants de se réapproprier cet endroit comme espace de convivialité, sécuritaire et propice au déroulement d'activités liées à la vie du village.



Aménagement du cœur de village de Gribomont



Définition des grandes lignes directrices avec la CLDR (2014 -2015)

Les grandes options d'aménagement ont été définies par la CLDR en s'imaginant dans la position des différents usagers de la place (aujourd'hui et demain)

	Habitant	Passant	Visiteur
Usages	Récréatif Tenue d'événements	Voiture Charroi agricole Vélo, Piéton, Bus Cheval	Accueil Bien-être
Caractéristiques	Vert Espace ouvert Prise en compte des PMR	Sécurité Convivialité Facilité d'utilisation Esthétique	Accueillant Sécurisant Varié Informatif



Aménagement du cœur de village de Gribomont

Concertation avec les habitants (2018) :

1. Présentation de l'esquisse par l'auteur, puis récolte des premières questions et réaction (= premier avis d'ordre subjectif)



Aménagement du cœur de village de Gribomont

Concertation avec les habitants (2018):

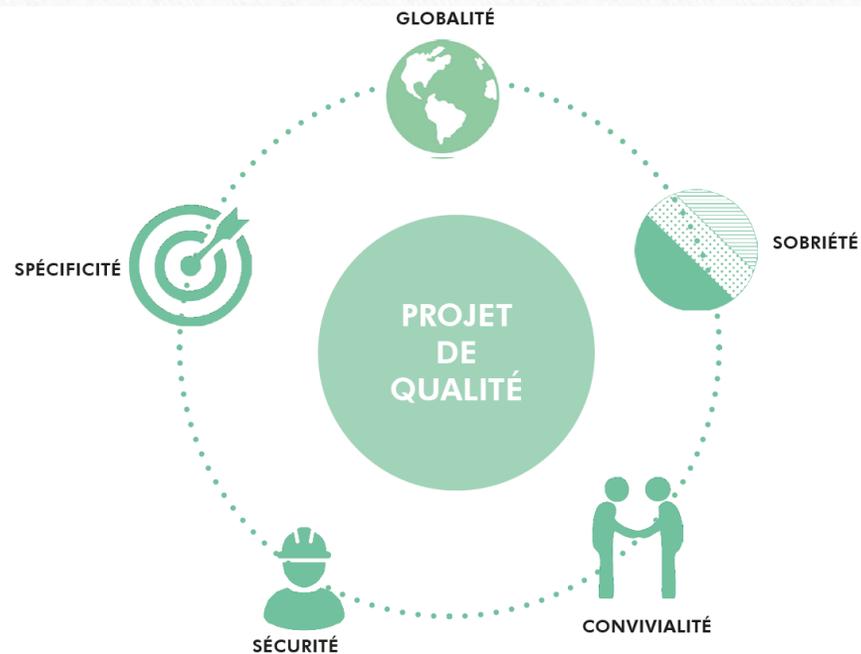
2. Animation de sous-groupes (collaboration FRW/MURLA/Auteur)

Travail en sous-groupes : 5 groupes - 5 tables à parcourir - un animateur par table - 10' par table

Chaque table représente un des critères de qualité pour l'aménagement d'un espace public

Suivi par une mise en commun

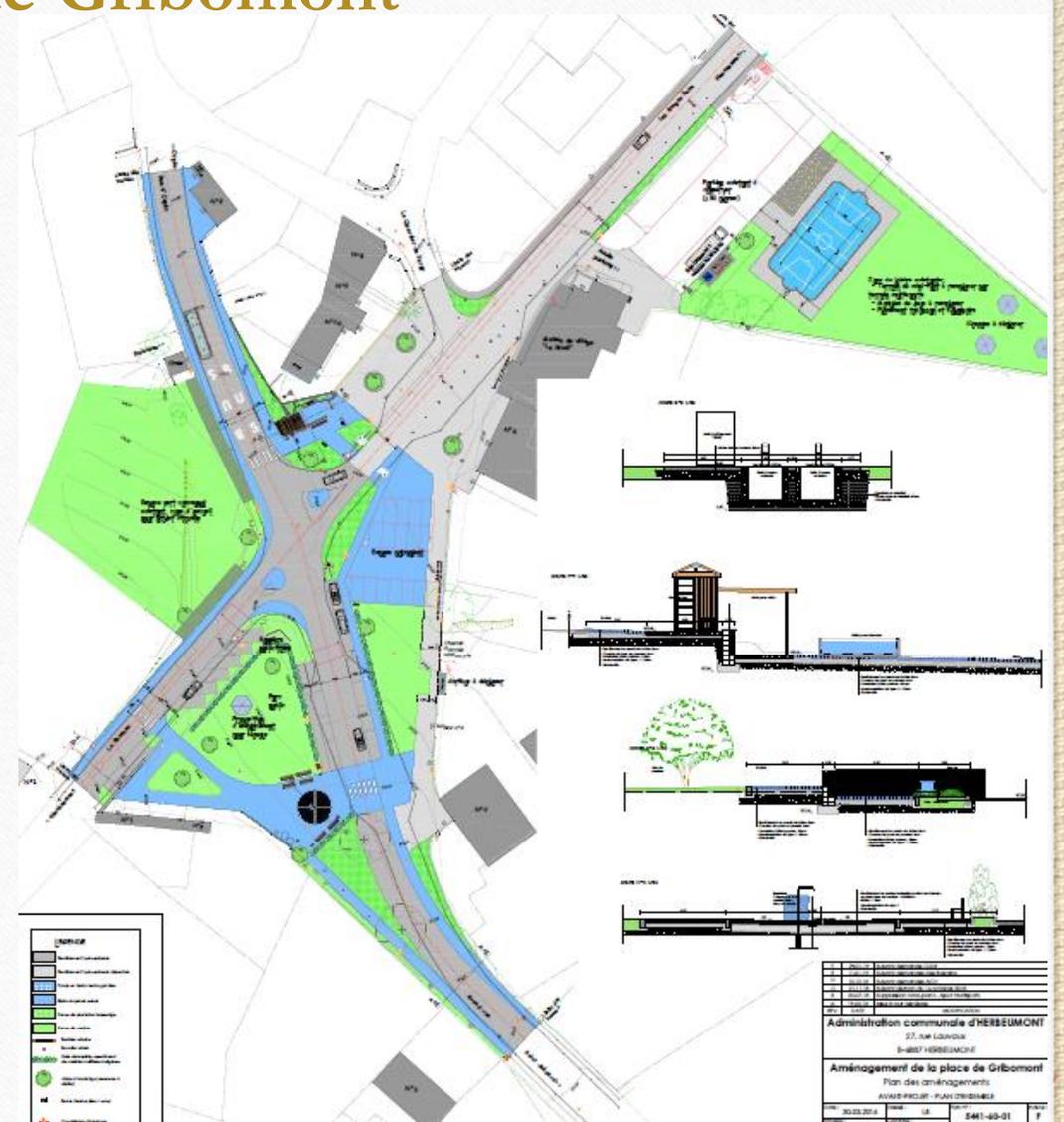
= second avis avec recul objectif sur la cohérence et la pertinence de l'aménagement



Aménagement du cœur de village de Gribomont

Concertation avec les habitants (2018) :
 Résultat : compte-rendu + un tableau identifiant une trentaine de problèmes et les solutions envisagées pour les résoudre (et un article approfondi dans le bulletin communal sur le sujet)

Problèmes identifiés	Pistes de solution
<p>Le centre névralgique du village de <u>Gribomont</u> se situe devant la salle de village. De plus, les enfants traversent souvent la rue Les Rouges Eaux en venant du Quartier du <u>Furgy</u></p> <p>Important que cet espace soit marqué visuellement comme espace partagé Faire apparaître clairement que le tronçon allant du carrefour avec la route régionale jusqu'au parc (en bleu sur la carte) est un espace dévolu aux activités villageoises.</p>	<p>Le matériau sera unifié, ce sera un béton lavé. Le trottoir sera enlevé sur cette zone et le tracé de la route sera uniquement marqué par des petits ronds métalliques au sol.</p> 
<p>Étendre le périmètre d'intervention rue des rouges eaux jusqu'à la fin du parking</p>	<p>OK</p>



Aménagement du cœur de village de Gribomont

Les apports de la participation citoyenne

+

- A différentes étapes
- Suffisamment en amont de la réalisation du projet
- Avec des animations préparées permettant de prendre du recul
- En impliquant un maximum de parties prenantes
- Mise en évidence des contraintes entraînant certains incontournables
- Beaucoup de remarques et suggestions pertinentes
- Commune à l'écoute, qui prend en compte les remarques

-

- Temps long du projet : les citoyens sont ici consultés très en amont de la réalisation
- Certaines remarques nécessitent des modifications conséquentes avec des contraintes trop lourdes pour leur prise en considération : trop coûteux, non autorisé (ex : rond-point)
- Attentes des habitants parfois contradictoires (ex : stationnement et verdure)



Le point de vue de l'urbanisme

Par Vincent Desquenes,

Fonctionnaire délégué – Directeur

Service public de Wallonie territoire logement patrimoine énergie

Direction de la province de Luxembourg



Conclusion

Par Marie de Selliers (MUFA)

